

ANNEXE 2

Demande d'autorisation de mise en service

(Documents à fournir en application de l'article 6.2 de l'arrêté municipal)

Le formulaire de demande et d'engagement de l'entreprise

1) Un rapport (ou une attestation) délivré par un organisme accrédité ayant procédé aux vérifications, essais et inspections prévues par l'article R 4323-22 et R 4323-28 du Code du travail.

Ce rapport ou attestation devra comporter notamment :

- 1 - Les coordonnées de la personne ayant effectué les investigations* (nom, qualité, adresse)
- 2 - Les dates, la signature ainsi que les résultats et conclusions
- 3 - Les caractéristiques de l'appareil (identification, marque, type, numéro de série...)
- 4 - Les conditions d'implantation (scellé à poste fixe, sur massif ou tronçon de voie, mobile sur rails, ...)
- 5 - Les caractéristiques d'installation (hauteur sous crochet, longueur de flèche, longueur de voie,...)
- 6 - Les conditions particulières d'utilisation de l'appareil (dispositifs particuliers de sécurité, limitations, contrôleurs d'état de charge, dispositifs d'aide ou d'assistance à la conduite...)
- 7 - Le N° de l'Arrêté municipal d'autorisation de montage